HAL
open science

Des quotas laitiers à "Agenda 2000" : principales évolutions dans les secteurs de la production laitière et de la viande bovine en France

J.C. Guesdon, Francois Colson, Vincent Chatellier

▶ **To cite this version:**

J.C. Guesdon, Francois Colson, Vincent Chatellier. Des quotas laitiers à "Agenda 2000" : principales évolutions dans les secteurs de la production laitière et de la viande bovine en France. 5. Rencontres Recherches Ruminants, Dec 1998, Paris, France. hal-02768070

HAL Id: hal-02768070

https://hal.inrae.fr/hal-02768070v1

Submitted on 4 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des quotas laitiers à « agenda 2000 » : principales évolutions dans les secteurs de la production laitière et de la viande bovine en France

Synthèse présentée à partir des travaux conduits à l'Institut de l'Elevage (départements Economie et Systèmes) et à l'INRA (Laboratoire LERECO Nantes)

RESUME - Cet article présente les principales évolutions récentes observées dans le secteur de la viande bovine et du lait depuis la mise en application des quotas laitiers en 1984. En production laitière, la gestion du marché par la maîtrise de l'offre, accompagnée d'un mouvement de restructuration des exploitations a provoqué la poursuite de l'intensification des systèmes et leur diversification fréquente en céréales, en élevages hors-sol et en production de viande bovine. La gestion des droits à produire et le rachat par la collectivité publique des quotas disponibles, ont contenu la hausse des coûts de production et préservé l'intérêt de nombreux producteurs pour cette activité, notamment des jeunes agriculteurs. Sur cette période, le secteur de la viande bovine a connu, quant à lui, de profonds désordres liés à la diversification des systèmes laitiers, à la relance de la production, non maîtrisée par la réforme de 1992, et à la crise de l'ESB en 1996. Les exploitations concernées par la réforme de la PAC ont connu une forte progression des revenus sous l'effet conjugué de la bonne tenue des prix de marché, de la hausse des primes et de l'agrandissement rapide des structures. Toutefois, le revenu moyen des producteurs de viande bovine demeure largement inférieur à celui des autres producteurs, exception faite des éleveurs d'ovins. Les élevages de bovins et d'ovins ont en commun le fait qu'ils valorisent des surfaces fourragères à fortes contraintes et à faibles potentiels, mission qui fait l'objet d'une attention croissante de la part des citoyens-contribuables.

From milk quota to Agenda 2000: main evolution in milk production and cattle production in France

J. Cl. GUESDON (1), F. COLSON (2)
(1) Institut de l'Elevage
(2) INRA (LERECO)

ABSTRACT - This article presents the main evolution observed in the cattle and milk sector since the application of the milk quota in 1984. In milk production, the farm restructuring and the market organisation which is characterised by a supply controlling caused the continuation of intensification in dairy farms and their diversification in cereal, cattle and off-soil productions. The management of production rights and the repurchase of disposable milk quota by the government organisation prevented production costs from rising and preserved, for a lot of producers (especially the young farmers), the interest for this activity. During this period, cattle sector met deep disorders due to the dairy system diversification, the production revival which has not been controlled by the 1992 Common Agricultural Policy (CAP) reform and the impact of the BSE crisis in 1996. Farms which are concerned by the CAP reform have recorded an income increase due to the stability of market prices, the quick enlargement of structures and the compensatory payment rise. Nevertheless, the cattle producers' average income is still lower than the others, except sheep producers. Cattle and sheep productions play an important role in the land occupation in disadvantaged areas, and this role is more and more appreciated by citizens-taxpayers.

INTRODUCTION

La politique agricole commune (PAC) a 40 ans. Ses bases en ont été jetées lors de la conférence de Stresa, alors que l'Europe était déficitaire pour la plupart des produits agricoles. La préférence communautaire, l'unicité des marchés et la solidarité financière, principes fondateurs de la PAC, ont été mis en œuvre de façon à satisfaire un objectif d'autosuffisance alimentaire et de parité de revenu entre les agriculteurs et les autres catégories socio-professionnelles.

Dans le secteur de la viande bovine, du lait, des céréales et du vin, l'intervention par stockage public et le versement de restitutions aux exportations sont devenus, dès le début des années quatre-vingt, le principal poste de dépenses du FEOGA. Pour faire face à la hausse croissante des dépenses communautaires, le conseil des ministres de l'agriculture prit plusieurs mesures dont la plus spectaculaire a été l'instauration des quotas laitiers en 1984. Dans le secteur des céréales et de la viande bovine, c'est la réforme de la PAC de 1992 qui marque un changement profond de politique avec une baisse des prix d'intervention compensée par le versement d'aides directes aux exploitations.

Cette communication présente une synthèse de l'adaptation des exploitations et des filières bovines (lait et viande) à l'évolution du marché et aux nouvelles règles de la Politique agricole commune. Elle s'attache plus particulièrement à expliquer l'ampleur du mouvement de restructuration des exploitations pour s'interroger sur la dynamique d'évolution des systèmes d'élevage.

1. LAIT : UNE RESTRUCTURATION ORGANISEE AUTOUR D'UNE GESTION DES QUOTAS A LA " FRANCAISE "

Ce n'est pas la réforme de la PAC de 1992, mais celle spécifique au secteur laitier de 1984, instaurant un système de contingentement, qui aura marqué un tournant radical dans cette filière conduite à gérer la limitation administrative des droits à produire et la restructuration des entreprises.

1.1 Gestions de quotas à la française

L'accélération du rythme de restructuration des exploitations laitières a été favorisée, après la mise en application des quotas, par l'importance des aides publiques distribuées, notamment au cours des premières années (1). Cette politique a permis, en France, de continuer à installer des jeunes agriculteurs et d'assurer une restructuration " en douceur " du secteur laitier, en évitant une hausse rapide des coûts de production, liée dans certains Etats à la mise en place d'un marché des quotas.

La référence laiterie nationale qui n'est plus que de 23 830 000 tonnes en 1998 est inférieure de l'ordre de 9% à la livraison de 1983. L'effort d'adaptation, de la part des éleveurs et des autres maillons de la filière, a été d'autant plus difficile à fournir que la progression de la collecte des cinq années antérieures à cette période de mise en place des quotas était de l'ordre de 5% l'an.

Cette politique d'accompagnement des départs et de cogestion administration/profession des quotas, a permis tout à la fois de respecter d'assez près les niveaux de référence et de continuer à installer des jeunes, de telle sorte que la population des éleveurs laitiers est nettement plus jeune qu'en 1983. Les éleveurs de moins de 35 ans qui ne représentaient que 12% des éleveurs laitiers et ne détenaient que 14% des vaches, sont désormais 17% et détiennent 21% du cheptel. A l'opposé, les éleveurs de plus de 50 ans qui représentaient 59% des détenteurs avec 50% de vaches ne sont plus que 37% avec 29% des vaches. Sur cette période de quotas, le secteur laitier concernait un tiers des installations aidées (DJA), contre 10% pour celui de la viande bovine.

Malgré cette forte restructuration, les exploitations laitières françaises occupent toujours une place médiane parmi les Etats membres de l'Union Européenne. Les structures sont en moyenne toujours très inférieures à celles des grands pays laitiers du Nord de l'Union, mais elles sont bien supérieures à celles du Sud.

Tableau 1 : Cheptel laitier : quelques éléments de comparaison entre les Etats membres de l'UE

	% du quota de l'UE à 15 en 1995	Nombre de vaches laitières (en milliers)	Livraison par exploitation (en kg - 1997)	Nombre de vaches laitières par livreur	Rendement laitier par vache et par an
France	20,5%	4 197	153 500	29	5 534
Allemagne	24,0%	5 069	140 000	26	5 656
Royaume-Uni	12,4%	2 475	358 000	67	6 007
Irlande	4,7%	1 310	127 000	31	4 274
Pays-Bas	9,5%	1 613	268 000	45	6 455
Danemark	3,9%	694	321 500	44	6 602
Italie	8,4%	2 100	92 000	18	4 959
Espagne	4,5%	1 304	45 000	11	4 693
UE à 15	100,0%	21 514	—	23	5 533

Source : GEB d'après SCEES et CNIEL

La restructuration laitière, très active dans toute l'Europe, a donc en France, été accélérée par les réformes de 1984 et de 1992 qui ont soit renforcé, soit maintenu l'appui de la collectivité aux systèmes intensifs. En zone de plaine, le modèle Holstein/maïs a nettement gagné du terrain sur les systèmes herbagers à partir de races mixtes (2).

Si les statistiques font défaut en terme de poids relatif des différentes races, soulignons toutefois que 68% des inséminations artificielles (3) du cheptel laitier français se font en Holstein et que les superficies de maïs ensilage en Europe ont progressé légèrement de 1992 à 1996, alors que les animaux qui le consomment le plus (vaches laitières et jeunes bovins) étaient en net repli.

Si cette politique européenne des quotas a entraîné un mouvement de concentration et de restructuration des exploitations dans tous les pays de l'Union, il n'en demeure pas moins que les importantes marges de manoeuvre laissées aux Etats dans la gestion de ces quotas et dans les mesures connexes ont permis à la France de se distinguer largement de ses partenaires. Ainsi, par rapport aux pays du Nord de l'Union (Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni), la gestion " à la française " de cette politique laitière a permis de privilégier l'émergence d'un grand nombre de structures de production de taille comprise entre 200 et 300 000 litres, en réattribuant gratuitement les quantités " libérées " aux plus jeunes agriculteurs et aux producteurs prioritaires. Le

(1) De 1984 à 1998, les programmes de cessations aidées ont concerné 169 750 éleveurs, soit 25% de la collecte nationale de 1983 et 60% des éleveurs qui ont cessé cette activité sur la période.

(2) Le projet Santer II irait d'ailleurs dans le même sens. Voir autre communication 3 R 98 " Les exploitations d'élevage bovine face au projet Agenda 2000. Approche croisée à partir du RICA et des cas-types des réseaux d'élevage ".

(3) Source : UNCEIA 1996

modèle libéral de gestion des quotas, par achat/vente ou location des droits à produire, appliqué dans les pays du nord de l'Union a entraîné, quant à lui, une plus forte concentration des références dans les plus grandes exploitations aux dépens de l'émergence de nouveaux producteurs.

La gestion des quotas à la française s'est également traduite par un effort particulier en faveur des élevages laitiers des zones de montagne. Il reste, en 1997, 42% des livreurs de zone de montagne présents en 1984 alors qu'il n'en reste que 35% ailleurs. Leur référence moyenne qui n'est que de 110 500 litres au lieu de 175 000 en plaine a été multipliée par 2,7 au lieu de 2,3. Les droits à produire attribués aux zones de montagne représentent ainsi 12,5% de la référence nationale en 1997-98 contre 10,5% en 1983.

1.2. Des prix à la production stables grâce au développement de produits à forte valeur ajoutée

Au cours de la période 1983-1998, les contraintes liées à la réduction de l'offre de matière première ont amené les industriels et les transformateurs du secteur laitier à développer des produits à plus forte valeur ajoutée correspondant aux marchés porteurs dans la consommation des ménages européens. Ainsi, par exemple, le fromage et les produits frais ont été un moyen d'utiliser un plus grand pourcentage de la matière utile du lait aux dépens du beurre et de la poudre de lait écrémé. Entre 1983 et 1996 en Europe, les fromages sont devenus les principaux utilisateurs à la fois de la matière protéique (43%) et de la matière grasse (1/3).

Cette réorientation des produits a permis à la filière d'assurer une stabilisation des prix à la production, sans détourner les consommateurs. Bien au contraire ces innovations ont permis d'en séduire de nouveaux, notamment dans les catégories sociales intermédiaires et d'élargir le marché. Le prix du lait à la production, variable selon les régions et la composition du lait, a connu en francs courants une assez grande stabilité : selon l'INSEE l'indice des prix du lait à la production (intégrant l'amélioration des taux) a peu varié de 1983 à 1997, en particulier sur la période 1989-97.

Tableau 2 : Quelques évolutions de prix agricoles à la production (Indice 100 en 1990) -en francs courants-

	Lait	Gros bovins	Volailles et lapins	Céréales
1980	61,2	68,5	75,5	86,9
1990	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
1992	99,4	93,6	96,0	97,8
1997	100,0	83,8	84	72,3

Source : INSEE - SCEES - Chambres d'Agriculture

1.3. Accélération de la restructuration

La mise en place des quotas laitiers en 1984 a été à l'origine, en France, d'une légère accélération du rythme de disparition des éleveurs (de -4% par an en moyenne au cours de la décennie soixante-dix à -4,5% par an entre 1984 et 1998) et d'une modification profonde des cheptels et des productions développées.

Le cheptel national qui représentait 7 200 000 vaches laitières en 1984 est limité à 4 400 000 têtes aujourd'hui. Parallèlement, le rendement moyen par vache et par an est passé de 3 850 kg à 5 500 kg (4). En ce qui concerne les producteurs laitiers, ils étaient environ 400 000 en 1983 (pour une référence moyenne de 60 000 kg) contre 148 000 actuellement (pour une référence moyenne de 160 000 kg).

Tableau 3 : Quelques repères sur les évolutions structurelles en production laitière (France 1984-1998)

	1984	1992	1996	1998
Nombre de livreurs	427 000	192 000	158 000	148 000
Nombre de vaches laitières (en milliers)	7 195	4 968	4 672	4 411
Collecte nationale (1000 tonnes)	26 123	23 045	23 075	—
Livraison moyenne par producteur (litre)	72 170	129 600	159 600	—
Rendement moyen par vache par an (kg)	3 970	5 250	5 430	—
% éleveurs de +50 ans	59%	51%	40%	37%
% de vaches détenues par les + 50 ans	48%	41%	32%	29%
% éleveurs de +30 vaches	16%	34%	45%	46%
% de vaches détenues par les + 30 vaches	41%	59%	69%	70%

Source : GEB d'après SCEES et CNIEL

Compte tenu notamment de la diversification des ateliers laitiers, il a été observé sur la même période une croissance importante du cheptel de vaches allaitantes, qui a été multiplié par 1,5 en passant de 2 900 000 têtes à 4 200 000 têtes. Le nombre de détenteurs de vaches allaitantes est actuellement inférieur de 20% à celui observé en 1983 et le cheptel moyen est passé de 13 à 23 têtes. Les éleveurs mixtes, c'est à dire ceux détenant à la fois des vaches laitières et des vaches allaitantes, ont pris de l'importance juste après la mise en œuvre des quotas mais connaissent par contre une réduction assez rapide au cours de ces toutes dernières années.

La réforme de la PAC de 1992 a consolidé les systèmes intensifs à base de maïs ensilage en procurant à ces derniers une aide de 2 200 à 2 500 F à l'hectare, tout en accordant " aux systèmes herbagers " un soutien également significatif avec une aide de 300 F à l'hectare d'herbe et une aide aux céréales autoconsommées (ramené au litre de lait le soutien est assez comparable en système intensif et extensif lorsque ces deux dernières primes peuvent être obtenues).

1.4. Diversification des systèmes

La période qui a suivi la mise en œuvre des quotas a été marquée par une diversification des systèmes laitiers et par une limitation du mouvement de spécialisation. La restructuration bien qu'importante n'a pas permis le plein emploi des facteurs de production, en particulier de la terre et du travail, la contrainte quotas a alors été mise à profit pour chercher une diversification.

(4) 4 960 kg à 6 850 kg pour le cheptel au Contrôle Laitier (60% du cheptel total).

Les éleveurs laitiers ont, dans la mesure du possible, tenté d'accroître leur superficie, notamment en terres labourables pouvant bénéficier de quota supplémentaire. Dans les zones laitières de l'Ouest et de l'Est, cet accroissement des surfaces s'est traduit par le renforcement des activités végétales. Le développement d'une production complémentaire en hors-sol (porcs et volailles) a surtout été le fait des régions Bretagne et Pays de la Loire où ces activités se rencontrent massivement dans des ateliers spécialisés de grande dimension (5).

La diversification vers la production de viande bovine, avec des jeunes bovins et/ou des vaches allaitantes a enfin été fréquente notamment entre 1987 et 1991, années caractérisées par une hausse du prix à la production de la viande bovine. L'accès à la production de viande bovine était libre jusqu'à la réforme de la PAC de 1992, mais elle est devenue légèrement plus contraignante depuis. En ce qui concerne les vaches allaitantes, une référence individuelle de droits à primes (et non pas de droits à produire) a été instaurée sur la base des références observées en 1992. Cette référence de droits à primes est inférieure d'environ 500 000 têtes au cheptel réellement observé en 1998, le cheptel hors droits à primes se rencontrant pour plus des deux tiers dans les exploitations laitières. Actuellement, 17% de l'effectif global de vaches allaitantes (soit 700 000 têtes) se trouvent dans les exploitations laitières dont un grand nombre dans des unités de plus de 120 000 kg, inéligibles à la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes.

D'après les données du SCEES, les 43 000 éleveurs ayant à la fois des vaches laitières et des vaches allaitantes représentent près de 30% des éleveurs laitiers en 1998. Ils étaient 57 000 en 1984 mais ne représentaient que 16% des livreurs de lait. D'après la comparaison des données du RICA de 1991 et de 1996, c'est-à-dire la population des exploitations dites professionnelles, le nombre de double-troupeau progresse d'un tiers et le nombre de vaches allaitantes détenues par les éleveurs laitiers augmente de 42% (171 000 têtes), alors que le nombre de livreurs de lait baisse de 24%. Dans le même temps, les systèmes lait + jeunes bovins n'ont enregistré qu'un léger recul (6). Tout ceci traduit bien le dynamisme de certaines formes de diversification lait-viande.

Au-delà de la composition du cheptel, la superficie des exploitations laitières a fortement progressé en passant, en moyenne, de 48 à 63 hectares entre 1991 et 1996. Cette progression de 31%, qui est supérieure à la moyenne des exploitations agricoles et aux unités céréalières confrontées à l'obligation de jachères, a été particulièrement prononcé dans les élevages laitiers ayant une production de taurillons. La part des superficies fourragères dans la superficie agricole est passée, en moyenne sur l'ensemble des exploitations laitières, de 70% à 68%, la place du maïs fourrage dans la SFP étant stable (23%), de même que le chargement technique moyen (1,5 UGB herbivores par hectare de SFP). Le nombre de vaches laitières par exploitation a par contre progressé de 28 à 32,5 têtes.

Tableau 4 : Evolution des caractéristiques des exploitations laitières entre 1991 et 1996

	Effectif exploit.	Quota	SAU	SFP	STH	Surface maïs f.	UGB Bovin	Vaches laitières	Vaches allaitantes	EBE
Ensemble des exploitations	-18%	—	27%	20%	19%	14%	22%	—	—	37%
Exploitations laitières	-24%	28%	31%	26%	21%	27%	25%	17%	91%	43%
Lait spécialisé	-35%	30%	26%	19%	13%	25%	18%	17%	21%	42%
- dont Plaine - maïs non limité	-27%	26%	29%	19%	23%	18%	18%	16%	44%	45%
- dont Plaine - herbager	-50%	30%	7%	4%	-3%	4%	9%	12%	-37%	21%
- dont Montagne - herbager	-27%	26%	22%	23%	25%	0%	15%	15%	56%	33%
Lait+taurillons	-7%	33%	40%	38%	23%	36%	17%	25%	27%	53%
Lait+boeufs	-25%	39%	24%	18%	11%	24%	18%	19%	7%	45%
Lait+vaches allaitantes - Naisseur	41%	4%	1%	-2%	-7%	-9%	-4%	-4%	-1%	20%
Lait+vaches allaitantes - taurillons	41%	44%	32%	28%	33%	18%	29%	34%	14%	39%
Lait+vaches allaitantes - boeufs	-3%	55%	45%	33%	18%	68%	43%	39%	64%	60%

Source : Echantillon glissant RICA France 1991-1996 / INRA Nantes

Schématiquement, (bien qu'une exploitation qui cesse de livrer du lait n'est pas nécessairement une exploitation qui disparaît) tout s'est passé comme si les exploitations laitières disparues avaient été reprises par les exploitations laitières en place en 1996 avec leur quota bien évidemment, mais aussi leurs surfaces, dont les surfaces en maïs et en cultures, mais pas toutes les vaches. Les surfaces libérées, surtout herbagères, ont été utilisées par de nouvelles vaches allaitantes ou par la jachère qui a beaucoup progressé dans ces exploitations.

Tableau 5 : Principales caractéristiques des exploitations laitières (en 1996)

	Nombre d'expl.	Quota (kg)	SAU (ha)	UGB Bovin	Vaches laitières	Vaches allaitantes	EBE (francs)
Ensemble des exploitations agricoles	428 900	—	60	34	—	—	306 100
Exploitations laitières	140 900	177 100	62	63	32	4	288 500
Lait spécialisé	86 000	181 200	54	52	33	0	278 200
- dont Plaine - maïs non limité	35 100	234 300	57	60	38	0	369 800
- dont Plaine - herbager	8 000	117 900	50	36	23	0	187 000
- dont Montagne - herbager	12 500	126 500	51	44	28	0	181 300
Lait+taurillons	14 000	225 100	81	86	41	0	382 100
Lait+boeufs	10 900	166 300	66	71	32	0	275 500
Lait+vaches allaitantes - Naisseur	16 800	126 500	65	61	26	15	227 400
Lait+vaches allaitantes - taurillons	8 500	178 600	96	110	35	24	358 300
Lait+vaches allaitantes - boeufs	4 700	163 100	89	110	33	20	320 800

Source : Echantillon RICA France 1996 / INRA Nantes

(5) L'observation des échantillons (glissants) du RICA de 1991 et de 1996 montre, derrière la restructuration, une évolution assez lente des systèmes de production. Les superficies libérées par les agriculteurs disparus au cours de la période (-24%) ont été mises à profit par les éleveurs en place avec une certaine continuité dans les types d'assolement pratiqués. La réduction de l'effectif de vaches laitières et de bœufs a, dans de nombreux cas, été compensée par une augmentation du cheptel de vaches allaitantes.

(6) Cette étude s'appuie sur une typologie des systèmes d'élevage élaborée en partenariat entre l'INRA de Nantes et l'Institut de l'Elevage. Cette typologie fait l'objet d'une présentation détaillée dans le Dossier Economie de l'Elevage n° 264 et dans la revue INRA Productions animales de juillet 1997.

Etude des trajectoires d'évolution 1992-96 de 29 exploitations laitières des Réseaux d'élevage produisant des taurillons en 1992 -Source : Institut de l'Elevage " Réseaux d'Elevage "

L'analyse de 29 exploitations dans le cadre des " Réseaux d'élevage pour le conseil et la perspective " produisant des taurillons en 1992 et toujours suivies en 1996, semble indiquer que l'augmentation conséquente du nombre de taurillons produits par les exploitations laitières mise en évidence avec le RICA pourrait être le fait du développement des ateliers à dimension déjà significative et engraissant des animaux maigres achetés. Dans ce petit échantillon, l'augmentation de la production de ce type d'atelier compense la diminution des petits ateliers.

• Les ateliers de jeunes bovins ont disparu dans les exploitations où les autres productions sont suffisantes pour rémunérer la main-d'œuvre et les ont maintenues là où ils apportent un complément d'activités indispensable pour atteindre une certaines dimension économique par unité de main-d'œuvre (voir figure). Ainsi, une progression même limité de quotas déjà " confortables " (250 000 l ou 350-400 000 l pour les GAEC) a entraîné la suppression systématique des ateliers de taurillons produits à la marge.

A contrario, dans ds exploitations de polyculture-élevage à quota moyen (200 000 l ou moins), où les évolutions ontété plus limitées et les ateliers de taurillons même secondaires ont été maintenus.

• Les ateliers avec achats complémentaire de maigre se trouvent dans des exploitations différentes , lancées sur des trajectoires de forte croissance (y compris sur l'atelier taurillons) La main-d'œuvre y est abondante . L'augmentation fréquente des livraisons de lait dans ce type d'exploitation s'accompagne d'une forte intensification fourragère (place du maïs dans la SFP) et animale (lait livré par vache). A côté d'un quota laitier important et d'un atelier grandes cultures conséquent, les ateliers taurillons de dimension importante ont tendance à se développer parfois aux dépends de petits et récents troupeaux de vaches allaitantes non primées.

Les évolutions observées entre 1991 et 1996 ne doivent pas masquer l'existence d'importantes différences entre les systèmes techniques identifiés dans la typologie. Les 12 500 exploitations laitières spécialisées de montagne du système herbager présentent, en 1996, un niveau de quota laitier moyen (117 900 kg) deux fois plus faible que celui des 35 100 exploitations de plaine avec maïs non limité (234 300 kg).

Ces dernières dégagent 369 800 francs d'EBE (Excédent Brut d'Exploitation), soit un montant proche de celui des exploitations laitières ayant une production complémentaire de taurillons (382 100 francs) ou que celles du type double-troupeau + taurillons (358 300 francs). Avec un cheptel plus limité, les exploitations laitières spécialisées en système herbager ont, en plaine comme en montagne, un niveau d'EBE inférieur à 200 000 francs.

2. VIANDE BOVINE : UN DIFFICILE POSITIONNEMENT

Bien que de plus en plus issue du cheptel allaitant, la viande bovine reste largement le coproduit du secteur laitier. En 1997, le cheptel laitier assure approximativement 46% de la viande bovine produite dans l'Hexagone. C'est le cas de 60% dans l'Union européenne.

En terme de systèmes de production, compte tenu de la détention d'une partie du cheptel allaitant par les éleveurs laitiers, le poids des systèmes laitiers est encore plus important. D'après nos estimations à partir du RICA France 1996, les éleveurs détenteurs de quotas laitiers assurent 54% des volumes produits.

Les variations observées dans l'offre de viande bovine au cours des quinze dernières années s'expliquent pour partie par les options retenues dans la gestion de la politique des quotas et, d'autre part, par la consolidation, via les réformes successives, des systèmes laitiers intensifs. Les excédents de production en viande bovine et la dégradation induite des prix ont notamment pour origine la décapitalisation du cheptel laitier dans les ateliers spécialisés et la diversification de bon nombre d'unités laitières vers les activités productrices de viande bovine (taurillons et vaches allaitantes), consommatrices de superficies en maïs ensilage. Dans un contexte d'excédent structurel constant, la concurrence reste donc vive au sein de l'Union européenne entre les viandes d'origine laitière et celles d'origine allaitante.

Tableau 6 : Origine de la production de viande rouge en 1997

%	France	Dont origine allaitante	UE à 15	Dont origine allaitante
Vaches	45%	50%	31%	35%
Génisses	16%	65%	16%	40%
Jeunes bovins	31%	60%	42%	40%
Boeufs	8%	30%	11%	50%
Ensemble	100%	54%	100%	40%

Source : Estimation GEB d'après EUROSTAT

2.1. UNE RÉFORME PEU EFFICACE POUR MAÎTRISER LA PRODUCTION DE VIANDE BOVINE

La réforme de la PAC peut se résumer, dans le secteur de la viande bovine, par quatre groupes de mesures :

- une baisse progressive de 15% du prix d'intervention et une modification du régime d'intervention, rendant plus difficile l'accès à ce soutien ou l'interdisant pour certaines catégories (jeune bovin de classe de conformation O).

- une forte revalorisation des primes aux vaches allaitantes (de 430 francs par tête en 1992 à 969 francs par tête au terme de l'application de la réforme, aux jeunes bovins (de 315 francs par tête en 1992 à 903 francs après réforme) et aux bœufs (1 436 F après réforme). A ces primes de base accordées sous conditions de chargement (seuil de 2 UGB primables à l'hectare de SFP) (7), il faut rajouter un complément national de prime à la vache allaitante (202 francs par vache allaitante pour les 40 premières) et un complément extensif de 241 francs par UGB primée pour tout chargement inférieur à 1,4 UGB primées par hectare de SFP déclaré. Tout éleveur justifiant d'un chargement inférieur à 1,4 UGB à l'hectare et d'une superficie en herbe supérieure à 75% de la SAU perçoit enfin une prime à l'hectare d'herbe de 300 F par hectare, plafonnée à 100 ha par exploitation.

- l'instauration de quotas de primes : quota individuel avec référence historique pour les vaches allaitantes ; quota national pour les jeunes bovins et les bœufs (avec une prime versée en deux fois, à 10 et 23 mois).

- l'instauration d'une aide sur les superficies de maïs fourrage au titre des aides compensatoires relatives à la réforme de l'OCM céréales. Cette aide bénéficie pour 80% aux exploitations laitières.

Les enjeux de la réforme de la PAC étaient notamment de contribuer à une maîtrise de la production pour rendre l'offre compatible avec la demande solvable européenne et de permettre la clôture des négociations internationales engagées dans le cadre du cycle GATT de l'Uruguay (voir les décisions prises dans l'accord de Marraketch de 1994).

(7) Et avec un plafond par exploitation de 90 animaux primés par an et par génération pour ce qui est de la PSBM.

Tableau 7 : Cheptel allaitant : quelques éléments de comparaison entre Etats membres

	% de la production de viande bovine de l'UE en 1997	dont estimation du % de la viande issue du troupeau allaitant -	Nombre de vaches allaitantes en 1997 (en têtes)	Nombre de vaches allaitantes / détenteur (moyenne - 1995)
France	25%	54%	4 077 000	21
Royaume-Uni	9%	45%	1 880 000	26
Espagne	7%	60%	1 657 000	14
Irlande	7%	50%	1 137 000	11
Italie	13%	60%	691 000	9
Allemagne	19%	13%	704 000	9
Pays-Bas	6%	6%	79 000	—
Danemark	2%	15%	117 000	10
UE à 15	100%	40%	11 665 000	—

Source : GEB d'après Eurostat

Six années après l'instauration des nouvelles règles de gestion de l'OCM viande bovine, force est de constater que les mécanismes envisagés n'ont pas permis de parvenir à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande dans le secteur de la viande bovine. Certains d'entre eux ont même eu un effet incontestable sur la relance de la production. Parmi ceux-ci, il convient de souligner la possibilité donnée aux éleveurs de maximiser leur référence " historique " de droits à primes sur les vaches allaitantes en fixant la date définitive de comptabilisation à la fin de l'année 1992. Les éleveurs européens qui disposaient donc de six mois supplémentaires pour établir leur référentiel se sont bien évidemment adaptés. De même, la fixation à un niveau élevé des quotas nationaux de primes pour les jeunes bovins a parfois permis le développement de cette production. Par ailleurs, le quota individuel de primes n'a pas le même effet qu'un quota de production. Au contraire, les cheptels allaitants semblent se caler, pour des raisons de contrôle et d'opportunité économique, à 10 ou 20% au dessus du nombre de droits à primes.

Il s'avère assez difficile d'effectuer une confrontation pertinente entre les objectifs de la réforme de la PAC et les effets constatés. Comme dans le débat qui se tient actuellement sur le projet Agenda 2000, les objectifs sont parfois flous, multiples et contradictoires. Cette réforme visait à la fois l'amélioration de la compétitivité de la viande bovine sur le marché intérieur, la préparation à la concurrence internationale, la prise en considération des préoccupations territoriales et l'encouragement à la qualité. Cette confrontation est d'autant plus difficile que la politique mise en œuvre était peu différenciée entre la production issue du secteur laitier et celle provenant des ateliers spécialisés. Au sein de l'activité viande bovine, il apparaît pourtant important de bien dissocier trois secteurs distincts :

- celui du troupeau allaitant dont la caractéristique française ancienne n'a fait que se renforcer au cours de ces dernières années : sa spécificité naisseurs. Les éleveurs français sont des grands fournisseurs d'animaux maigres pour l'Europe du Sud, pays destinataires de plus de la moitié des veaux mâles du cheptel allaitant.
- celui de l'engraissement qui, ces vingt dernières années, s'est largement orienté vers la production de jeunes bovins d'origine laitière ou allaitante au détriment des bœufs. La production de génisses se rapproche, quant à elle, du système de production de bœufs, car elle valorise fortement les surfaces en herbe et demeure généralement marginale dans l'activité de l'exploitation.
- celui de la viande bovine issue des réformes de vaches du secteur laitier.

Les activités " naisseur-engraissement " ont connu des logiques d'évolution différentes au cours de ces dernières années. S'agit-il uniquement de l'effet de la PAC de 1992 ? Difficile de l'affirmer, mais cette dernière a participé à cette orientation.

Le troupeau allaitant a connu une longue phase de développement dont l'origine remonte aux quotas laitiers. La croissance du cheptel allaitant qui s'est manifestée dans les zones laitières du nord de la Loire entre 1987 et 1992 était la conséquence de certaines reconversions lait-viande d'éleveurs laitiers déjà âgés, bénéficiaires des primes de cessation laitière. Elle s'explique aussi par la diversification d'éleveurs laitiers bénéficiant de quotas jugés insuffisants (Institut de l'Elevage, 1998-a) et encouragés dans une production intensive à base de maïs ensilage, qui permettait la libération de surfaces pour une production complémentaire de jeunes bovins et/ou de vaches allaitantes.

Dans les zones laitières, la croissance du troupeau allaitant était donc bien antérieure à la réforme de 1992, mais celle-ci l'a confortée. Dans les zones allaitantes traditionnelles, la croissance du cheptel a également été manifeste dans les années précédant la réforme. Elle s'expliquait principalement par le recul de la production de bœufs finis ou de châtrons maigres de 18 mois à 2 ans et leur remplacement par une production de broutards pour répondre à la demande croissante de l'Italie puis de l'Espagne. Ce rajeunissement des produits a permis, à chargement constant, de faire progresser le nombre de vaches. Enfin, la réforme du printemps 1992, qui décidait du principe d'une référence dont le niveau sera fixé par le niveau du cheptel en décembre de la même année, a été nous l'avons vu, un autre facteur de relance de la capitalisation allaitante.

A l'opposé, en accordant le droit aux systèmes naisseurs de percevoir la prime aux bovins mâles vendus après l'âge de 10 mois, la réforme de 1992 a incité à un vieillissement des broutards. Ce fort développement des broutards dits repoussés (au-delà de 10 mois), au dépens des broutards plus jeunes, a aussi et peut-être surtout, été favorisé par l'évolution de la demande italienne. Les partenaires italiens se sont en effet révélés plus intéressés par des cycles plus courts de finition et par des animaux qui, compte tenu des contraintes de chargement notamment, n'auraient pu être primés.

La production de jeunes bovins a été fortement encouragée par la recherche d'une diversification dans les exploitations laitières qui souhaitaient par là même bénéficier du renchérissement des prix à la production entre 1987 et 1990. La stabilisation de la production à partir de 1994, puis son déclin depuis 1996, s'explique par le plafonnement du nombre d'animaux disponibles (dans le cadre de l'équilibre jeunes bovins/veaux de boucherie) et par la perte de rentabilité et de confiance des producteurs. Il est, là aussi, difficile d'isoler l'effet spécifique de la réforme de la PAC de 1992, mais l'abandon de l'intervention sur les animaux de catégories O, a de manière évidente détourné des veaux laitiers de cette orientation.

L'inadéquation croissante entre l'offre et la demande de viande bovine est due, à l'inefficacité des mesures prises lors de la réforme de la PAC pour réguler les volumes, et à la réduction de la consommation, suite à la crise ESB. Elle a eu sa contrepartie en terme de régulation par les prix, en 1996 tout au moins, malgré les mesures d'exception alors prises par les autorités nationales et bruxelloises.

2.2. LES BONS COTES DE LA CRISE ESB

La crise médiatique entraînée par la déclaration, le 21 mars 1996, du ministre anglais de la Santé et l'état de choc qu'elle a entraîné sur le comportement des consommateurs et par ricochet sur la filière viande bovine, tant en France que dans l'ensemble des pays de l'Union, n'est certes pas à proprement parler un effet des politiques agricoles communes. Elle aura été un tel point fort de cet après réforme, qu'il est néanmoins difficile de l'occulter dans cette analyse de la période.

Si l'effondrement de la consommation a été très sensible pendant quelques semaines, le recul exprimé en moyenne annuelle n'a été toutefois que de 8%. Il s'inscrivait dans une tendance à la réduction déjà lourde, de l'ordre de 2% par an. Dès l'automne 1996, la moitié de ce reflux était compensé. Cela peut s'expliquer, en France, de plusieurs façons. L'électrochoc représenté par cette crise n'a pas eu que des effets négatifs. Il a également donné l'occasion aux acteurs de la filière de prendre des mesures adaptées. La rapide mise en place du logo VBF, tout comme la prise de conscience, aiguillonnée par les organisations de consommateurs, de l'importance de l'affichage de l'origine, du type de produit, et des pratiques d'élevage (qui aboutiront un an plus tard à l'accord sur l'étiquetage des viandes et la certification pour des volumes significatifs) (8) joueront un rôle déterminant dans la reconquête de la confiance du consommateur français. Ainsi, plus globalement, la prise de conscience de l'importance des besoins de sécurité, de réassurance du consommateur et des nouvelles exigences de la société peuvent être des atouts pour les producteurs et les filières agro-alimentaires.

Le retour de consommation s'est fait surtout à partir des viandes issues du cheptel national et notamment du troupeau allaitant. Ce dernier a conforté ses débouchés dans la grande et moyenne distribution (GMS). En juin 1998, les achats français de muscles, de carcasses ou d'animaux vivants en provenance de nos partenaires européens n'ont pas retrouvé leurs niveaux antérieurs (-30 à -40% depuis le début de la crise).

Les garanties, les sécurités, l'image, apportées ou laissées aux consommateurs par la filière sont encore fragiles et insuffisantes. Le débat sur la qualification des élevages et l'étiquetage ne fait que commencer et le consommateur a des exigences multiples, parfois difficiles à satisfaire. Il cherche, en effet, à bénéficier simultanément de prix attractifs et d'une assurance qualité totale. Ceci signifie une qualité sanitaire irréprochable mais également un mode d'élevage exemplaire en terme de bien-être de l'animal, d'environnement et de naturalité. Dans la pratique, il s'avère que ces exigences, légitimes, sont difficilement conciliables car l'extension des garanties et la prise en compte des contraintes environnementales représentent bien souvent des coûts de production supplémentaires, notamment si ces coûts ne sont plus assurés par la collectivité.

Maîtriser les volumes de production, proposer des produits de qualité, intégrer les contraintes environnementales et territoriales en conservant des prix attractifs pour le consommateur et suffisamment compétitifs pour les marchés d'exportation, voilà les principaux défis auxquels se trouvent confrontée la filière française de viande bovine. Elle a tout intérêt à conserver l'atout majeur que représente la reconquête récente du marché national. La réforme de la PAC de 1992 a contribué d'une part à améliorer l'image du produit : via la revalorisation de la prime à la vache allaitante, l'instauration de la prime aux élevages extensifs et la mise en œuvre, dans le cadre du plan d'accompagnement national, de la prime au maintien des systèmes d'élevages extensifs. Mais elle a, d'autre part, favorisé sa détérioration : soutien déséquilibré entre les superficies de prairies et celles de maïs ensilage.

2.3. UNE RESTRUCTURATION MOINS MARQUÉE QUE DANS LE SECTEUR LAITIER

Si pour la connaissance des structures du cheptel allaitant, nous disposons des mêmes outils que pour la connaissance des cheptels laitiers, l'approche statistique de la production de viande bovine proprement dite est autrement plus difficile. Les abattages sont certes connus avec précision selon différentes catégories animales, mais les enquêtes annuelles ou les enquêtes structures du SCEES sont souvent insuffisantes pour comprendre la dynamique des systèmes de production et analyser leur contribution à l'offre de viande bovine.

Tableau 8 : Quelques évolutions structurelles en production de viande bovine (France - 1984 à janvier 1998)

	1984	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1998
Nre de détenteurs de vaches allaitantes	224 000	239 000	225 000	232 000	218 000	205 000	194 000	182 000
Nombre de vaches allaitantes (milliers)	2 901	3 257	3 196	3 595	3 772	3 951	4 109	4 187
Nbre de vaches allaitantes / détenteur	13	14	14	15	17	19	21	23
% éleveurs de +50 ans	63%	—	—	58%	53%	48%	45%	44%
% de vaches détenues par les + 50 ans	54%	—	—	50%	43%	37%	34%	33%
% éleveurs de +30 vaches	12%	11%	—	15%	17%	—	25%	29%
% de vaches détenues par les + 30 vaches	37%	37%	—	45%	50%	—	62%	66%

Source : GEB d'après SCEES et CNIEL

En 1998, les 4 190 000 vaches allaitantes présentes sur le territoire se répartissent au sein de 182 000 élevages soit un cheptel moyen de 23 têtes par exploitation. Sept années plus tôt, le SCEES recensait 3 800 000 vaches allaitantes pour 237 000 éleveurs (soit en moyenne 16 vaches par exploitation). De 1991 à 1998, le cheptel allaitant, comme le cheptel laitier, se sera donc accru en moyenne de sept vaches par exploitation.

Le troupeau allaitant français est localisé dans des exploitations aux caractéristiques structurelles très hétérogènes. D'après nos estimations réalisées à partir du RICA, 120 000 producteurs (soit les deux tiers des détenteurs globaux de vaches allaitantes identifiés dans l'enquête de structure) disposent plus de cinq vaches allaitantes. Ces derniers (dont 28 000 relèvent du système lait-viande) regroupent 94% du cheptel de vaches allaitantes. Ainsi, il est par exemple possible de rencontrer des vaches allaitantes dans un élevage de dimension économique très limitée. Elles assurent alors un complément de retraite, d'activité de préretraite ou de double activité dans un élevage spécialisé.

L'analyse des caractéristiques des 93300 exploitations allaitantes dites professionnelles (telles qu'elles sont définies dans la typologie INRA-Institut de l'Elevage réalisée sur le RICA 1996), montre que la superficie agricole moyenne est, de 71 hectares par exploitation pour un cheptel de 35 vaches allaitantes et un EBE moyen de 226 400 francs (soit un quart de moins que la moyenne nationale, toutes exploitations agricoles confondues). Ces caractéristiques moyennes diffèrent d'un système à l'autre, les producteurs de veaux sous la mère et les naisseurs bénéficiant de revenus plus modestes que les exploitations naisseur-engraisseurs, lesquelles ont des cheptels et un niveau de chargement plus importants.

(8) En juin 1998, environ 15% des viandes bovines bénéficient de signes officiels de qualité (25% des viandes fraîches).

Tableau 9 : Caractéristiques des exploitations allaitantes en 1996

	Effectif d'exploi tations	UTA	Superficie agricole	Surface maïs fourrage	UGB Bovin	Vaches allaitantes	EBE
Ensemble des exploitations agricoles	428 900	1,77	60	4	35	9	306 100
Exploitations allaitantes	93 300	1,46	71	3	56	35	226 400
Producteurs de veaux sous la mère	5 800	1,52	38	1	24	21	119 600
Naisseur de broutards (primés et non)	66 400	1,46	74	2	55	36	220 300
N-Engraisseur de taurillons sans achats	10 400	1,43	75	7	82	41	285 700
N-Engraisseur de boeufs avec achats	5 100	1,43	81	3	61	28	266 300

Source : Echantillon RICA France 1996 / INRA Nantes

La restructuration du cheptel allaitant a été plus tardive et moins rapide que celle du secteur laitier qui avait débuté dès 1984. Cependant, les mesures nationales d'accompagnement de la réforme de la PAC (abaissement de l'âge de la retraite, mécanisme de pré-retraite, aides à la restructuration) ont favorisé un mouvement de rajeunissement des éleveurs et une modernisation des structures en place. Ce mouvement risque de se poursuivre dans les prochaines années avec plus de vigueur que dans le secteur laitier. Les agriculteurs de plus de 50 ans (dont bon nombre n'ont pas de successeur déclaré) représentent, en effet, plus de 40% des détenteurs de vaches allaitantes et détiennent un tiers du cheptel.

L'analyse des évolutions de structures menée à partir des échantillons du RICA de 1991 et de 1996 confirme les informations observées dans les réseaux d'élevage. La restructuration s'est manifestée par un agrandissement rapide des exploitations (+24% de surface agricole), notamment de celles ayant un niveau de chargement légèrement supérieur aux seuils conditionnant l'octroi du complément extensif ou de la prime au maintien des systèmes d'élevages extensifs (prime à l'herbe). La croissance du cheptel a également été rapide pour permettre notamment la consolidation des références de droits à primes. L'observation des données des réseaux met en évidence un rythme particulièrement soutenu dans les élevages commercialisant des animaux maigres âgés (animaux de plus de 10 mois éligibles à la prime spéciale au bovin mâle).

Tableau 10 : Evolution des caractéristiques des exploitations allaitantes entre 1991 et 1996

	Effectif exploit.	SAU	SFP	STH	Surface maïs f.	UGB herbivores	UGB Bovins	Vaches allaitantes	EBE
Ensemble des exploitations	-18%	27%	20%	19%	14%	22%	22%	—	37%
Exploitations allaitantes	-12%	24%	22%	23%	-3%	25%	25%	27%	45%
Prod. de veaux sous la mère	-13%	10%	23%	26%	28%	=	4%	14%	3%
Naisseur de broutards	-7%	32%	29%	31%	6%	35%	34%	33%	60%
N-E de taurillons sans achats	-28%	18%	13%	=	14%	23%	26%	27%	41%
N-E de boeufs avec achats	-20%	4%	=	13%	-18%	=	=	-4%	28%

Source : Echantillon glissant RICA France 1991-1996 / INRA Nantes

Si les informations statistiques sont insuffisantes en l'état pour analyser les évolutions en cours dans le secteur de l'engraissement, notamment de jeunes bovins, diverses observations tendent à considérer que cette production connaît moins un mouvement de concentration dans des ateliers spécialisés que de dilution dans de nombreux systèmes techniques diversifiés.

La période qui s'échelonne de 1983 à 1997 a en effet été marquée par :
- la cessation d'activité de la majorité des élevages spécialisés de jeunes bovins dans les régions Pays de la Loire, Bretagne et Basse-Normandie.
- la diversification de nombreuses exploitations laitières de ces mêmes régions dans la production de taurillons, comme cela est confirmé dans les résultats du RICA 1991 et 1996. Le nombre de jeunes bovins produits par les exploitations laitières s'est accru d'un tiers, les détenteurs de références laitières ayant en 1996 mis sur le marché 48% des jeunes bovins.
- un développement modéré de l'activité d'engraissement dans des exploitations allaitantes des zones traditionnelles d'élevage (Centre et Pays de la Loire).

La logique d'évolution de l'offre de viande bovine depuis quinze ans doit être considérée en tenant compte des effets conjoints de la mise en œuvre du contingentement de la production laitière en 1984 et de la réforme de la PAC de 1992. Cette logique peut se résumer, en France comme dans l'Union européenne (exception faite des Etats du sud) par un renforcement de l'activité d'engraissement plutôt en atelier complémentaire aux systèmes laitiers et par l'accentuation du rôle du cheptel allaitant français dans l'approvisionnement des filières d'engraissement d'Italie et d'Espagne. Le cheptel allaitant naisseur jouant par ailleurs une fonction importante dans l'occupation du territoire des zones rurales défavorisées.

CONCLUSION

Depuis la création de la PAC, les organisations communes de marchés lait et viande bovine ont toujours été dépendantes l'une de l'autre, interférant tant sur les équilibres de marchés que sur l'évolution des systèmes d'élevage. La mise en place des quotas a permis une maîtrise de l'offre des produits laitiers, une stabilité des prix du fait notamment du développement, par le secteur industriel, de produits à forte valeur ajoutée. Elle a également permis un mouvement de diversification des exploitations laitières vers les productions de céréales et de viande bovine. Cette hausse de la production de viande bovine dans les ateliers laitiers a d'ailleurs contribué aux propositions de réforme de la PAC de mai 1992.

Cette réforme, qui s'est révélée favorable à l'évolution du revenu des producteurs, interroge sur la pérennité et la légitimité des aides directes qui jouent désormais un rôle déterminant dans les recettes des exploitations, tant en élevage bovin qu'en grandes cultures. Elle interroge aussi sur la capacité des OCM à assurer une régularisation des prix sans une maîtrise des volumes adaptée à chaque production. Les débats suscités par le projet Agenda 2000, qui vise à approfondir la réforme de 1992 et à étendre au secteur laitier les mécanismes de paiements compensatoires des baisses de prix, ne fait que poser avec plus de force cette double interrogation.

Blogowski A., 1997 : Une vue d'ensemble sur l'évolution des exploitations agricoles entre 1991 et 1995.
Notes et études économiques n° 4, juillet, pp 37-52.
Boyer P., 1997 : Les exploitations d'élevage bovin, quatre ans après la réforme de la PAC. *Notes et études économiques n°4*, juillet, pp 75-92.
Colson F., Chatellier V., 1998 : L'impact des propositions Agenda 2000 (Santer 2) sur le revenu des exploitations agricoles françaises. Rapport d'étude, convention INRA-OFIVAL-ONILAIT, juin, 80 p.
Colson F., Chatellier V., Arnaud F., Guesdon J.C., Kempf M., Legendre J, Perrot C. 1997:
La diversité des systèmes d'élevage bovin en France et leur contribution à la production de viande bovine. *INRA Productions animales* 10 (3), pp 227-240.
Institut de l'Elevage, 1998-a : Agenda 2000 - paquet Santer II : premières analyses de l'impact du projet de réforme et des effets probables sur l'évolution des systèmes d'élevage. *Dossier Economie de l'élevage*, avril, 43 p.
Institut de l'Elevage, 1998-b : 1997, l'année économique lait et viande bovine : perspectives 1998.
Le dossier du GEB filières, numéro spécial 267, Paris, février, 145 p.
Institut de l'Elevage, 1998 : La production de viande bovine dans l'Union Européenne en 1998 et 1999, n° 271 ; juin.
Institut de l'Elevage 1996 : Viande bovine dans l'union européenne à 15 : perspectives en 2002, un scénario possible. *le dossier du GEB* n° 249-250 ; juin-juillet.
Liénard G., Lherm M., Bébin D., 1996 : Les exploitations d'élevage bovin allaitant en zones défavorisées : évolution, question. *INRA Productions Animales 9 (4),* 285-297.
Guesdon J.C., Chotteau P., Kempf M., 1995 : Vaches d'Europe, lait et viande aspects économiques.
Edition Economica, Paris, 244 p.

Sources statistiques
CNIEL Economie laitière en chiffres Editions 1984 et 1998. SCEES EUROSTAT. OFIVAL - ONILAIT